Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)
Ordonnance OCA18 17047 autorisant le bruit provoqué par l'exécution des travaux de polissage de béton pour l'agrandissement de l'école Iona pendant 2 nuits entre le 22 octobre et le 2 novembre 2018.

Ordonnance OCA18 17048 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1;

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8 °)
Ordonnance OCA18 17049 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)
Ordonnance OCA18 17050 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : **ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg**, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 12 septembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate